



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Afin de favoriser le développement des mobilités douces sur son territoire, la ville de Saint Pair sur Mer propose à ses habitants une prime de 150 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Cette prime peut être complétée par une aide de l'état. Vous trouverez les informations concernant les conditions d'obtentions sur le site : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

La participation de la ville de Saint Pair sur Mer s'adresse aux Saint Pairais majeur ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13489 €*.

Une seule participation par foyer est autorisée et non-renouvelable.

Si vous souhaitez effectuer une demande d'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, merci de compléter le formulaire ainsi que l'attestation sur l'honneur et de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète ne pourra pas être instruite.

Pièces à transmettre :

- Recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de domicile sur la commune datant de moins de 3 mois (facture énergie, eau, téléphone, quittance de loyer...)
- Dernier avis d'imposition (toutes les pages)
- Facture d'achat de moins de 3 mois mentionnant : nom et prénom, adresse du demandeur, date d'acquisition, référence et prix du vélo
- Certificat d'homologation du vélo à la norme européenne EN 15194 du VAE
- Numéro d'immatriculation inscrit sur la facture (décret n° 2020-1439 du 23/11/2020 relatif à l'identification des cycles)

Seules les 20 premières demandes seront prises en compte au titre de l'année 2023.



* Pour trouver votre revenu fiscal de référence, reportez-vous à votre dernier avis d'imposition (ligne 25), il vous suffit alors de diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de part du foyer.

**Cadre réservé à l'administration**

Numéro de dossier :

Date de réception :

Prime à l'acquisition de vélo à assistance électrique**Identification du demandeur**

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphone Adresse

Votre mobilité

Quel mode de déplacement utilisez-vous majoritaire

Dans quel cadre envisagez-vous d'utiliser votre vélo à assistance électrique :

 Domicile-travail Loisirs Tourisme Achats Autre**Attestation sur l'honneur**Je soussigné(e) M/Mme atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier et m'engage à :

- Ne percevoir qu'une seule prime pour un vélo à assistance électrique au titre de mon foyer
- Utiliser personnellement le vélo acheté et ne pas le revendre dans un délai de 1 an à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public.

 J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'attribution ci-avant et mentionnées dans la délibération n°2022-1449 du conseil municipal en date du 25.11.2022

Fait à Saint Pair sur Mer, le

Signature :

Modalité de dépôt des dossiers**A déposer en mairie ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante :**

Mairie de Saint Pair sur Mer – 255 rue de la Mairie – 50380 Saint Pair sur Mer

Par e-mail : mairie.stpair@wanadoo.fr